

La lettre solidaire

N° 2 - Août 2024



Edito...

Solidarité Paysans s'adresse à tous ceux dans le monde paysan qui sont en proie à toutes sortes de difficultés.

Il est vrai nous avons vu, ce début d'année, des manifestations de mécontentements sous diverses formes et pour des motifs qui peuvent laisser sceptiques une certaine frange de la population agricole surtout quand les médias très sélectifs ne se sont fait l'écho que d'actions spectaculaires !

Solidarité Paysans s'adresse avant tout aux agriculteurs, femmes ou hommes, qui ont besoins de retrouver de la dignité, de l'estime de soi et de la confiance en soi. Certes le métier d'agricultrice et d'agriculteur reste un métier indispensable mais difficile. Dans leur mission d'accompagnement les bénévoles oeuvrent pour explorer les champs des possibles, pour remettre les gens debout.

Dans cet esprit notre tâche est importante pour que la profession agricole reste respectueuse de l'être humain et de l'environnement dans ce monde où les aléas de la vie et les contraintes économiques et sociétales la malmènent particulièrement

Jean



Anticiper les difficultés d'une installation

Cette année 2024 a vu l'aboutissement d'un projet, la prévention des difficultés en agriculture auprès des BPREA des lycées d'Obernai et de Rouffach. Ces interventions ont comme objectifs de montrer certaines difficultés qui peuvent être rencontrées par un exploitant(e)

agricole, ainsi que des signaux d'alertes. Mais surtout elles permettent de voir ensemble des leviers possibles et que l'échec et les difficultés ne sont pas une fatalité !

Malgré des difficultés pouvant être rencontrées, il ne faut pas avoir peur de faire des erreurs, de changer quelque chose. Surtout ne pas rester seul face à ses difficultés, des proches ou des intervenants peuvent écouter, soutenir !

Solidarité Paysans Alsace La Taupré 68240 Fréland tel : 07 69 03 89 75
alsace@solidaritepaysans.org www.solidaritepaysans.org/alsace

A savoir...

Le redressement judiciaire, une procédure pouvant être utile !

Si une procédure judiciaire, à prime abord, peut faire peur, celle-ci, bien au contraire permet d'aider les agriculteurs en difficulté.

Un dossier pour un redressement judiciaire (RJ) peut être constitué, lorsque l'entrepreneur individuel ou la société agricole est en cessation des paiements. L'objectif étant la poursuite de l'activité de la société, le maintien de l'emploi et le paiement du passif.

L'ouverture d'un RJ permet à l'entreprise agricole de bénéficier d'une protection, qui se matérialise notamment par :

- L'interdiction faite aux créanciers d'engager des poursuites en justice, fondées sur le non-paiement d'une dette née antérieurement à l'ouverture du RJ,
- L'interdiction de procéder à des saisies pour faire exécuter des décisions déjà obtenues,
- L'interdiction faite à l'agriculteur de payer les dettes nées antérieurement à l'ouverture du RJ,
- Suspension des majorations et intérêts pour les contrats de moins d'un an.



L'ouverture d'un RJ entraîne l'ouverture d'une période d'observation, d'une durée de 6 mois, renouvelable une fois et prolongée exceptionnellement pour 6 mois sur décision spécialement motivée du tribunal à la demande du procureur de la République.

Cette période sert à se poser, à identifier les difficultés de la société agricole et à déterminer la solution la plus adaptée, tout en reconstituant sa trésorerie.

Le règlement des dettes se réalise par un plan de redressement, qui permet de pouvoir les échelonner sur 15 ans maximum. Sachant que ces délais peuvent bénéficier à la caution, personne physique, comme aux personnes physiques coobligées et aux personnes ayant consenti une sûreté personnelle.

Attention au non-règlement des factures pendant la période d'observation ou pendant le plan. En effet, une nouvelle cessation des paiements débouche sur l'ouverture d'une liquidation judiciaire.

Il est primordial en cas de cessation des paiements de ne pas rester seul face aux difficultés et d'agir au plus vite pour maximiser les chances de redressement de l'entreprise. N'hésitez pas à contacter les bénévoles de l'association pour vous accompagner dans vos démarches.

Au niveau local...

Paroles d'accompagné(e) et de bénévole

Je m'appelle Monica, 31 ans, originaire de Metz et fraîchement installée à Strasbourg. Plutôt citadine à la base, j'ai profité d'une césure professionnelle pour me rapprocher d'initiatives rurales et découvrir les milieux paysans, notamment grâce au woofing. Après m'être brièvement imaginée éleveuse-fromagère, j'ai surtout réalisé que je m'étais éprise pour la thématique agricole et la paysannerie où je perçois le nœud des problématiques sociales, économiques et environnementales de notre époque. C'est pourquoi j'ai rejoint l'association : contribuer à faire reconnaître l'engagement et les savoirs des paysan·nes, tout en leur apportant écoute et soutien.

Formation

Prévenir le suicide...

La mélancolie n'est pas ce que l'on croit, ce n'est pas juste un vague à l'âme, une simple tristesse, mais bien une maladie qui se traduit par un sentiment d'incapacité, une absence de goût de vivre, une inhibition de toute activité, une perte de l'estime de soi..

Mélancolie, dépression, névrose, psychose, tentative de

suicide, idées ou crise suicidaire, acting out ...la formation animée par Sabrina, psychologue clinicienne, pendant une journée et demi en octobre dernier, nous a permis de bien faire la différence entre ces différentes pathologies qui peuvent mener au suicide.

Et c'est à partir d'exemples concrets, d'exemples vécus dans le cadre de son travail que nous avons bien pu cerner ce qui se cache sous ces vocables.

Bip, bip bip....nous avons aussi pu lister les signes du comportement, les paroles, les expressions qui doivent nous alerter : attention danger !

Et si nous sommes alertés....que faire ?

Ne pas avoir peur de poser clairement les questions : avez vous pensé à vous suicider ? Comment comptez-vous vous y prendre ? Lui proposer des alternatives, s'appuyer sur la culpabilité....

Nous avons ainsi balayé différents scénarios, techniques pour faire face à cette situation, qui peut se présenter lors d'un accompagnement.

Merci à Sabrina pour cette enrichissante et nécessaire formation.



Au niveau national...

Crise agricole, manifestation des agriculteurs 50 simplifications administratives

Le réseau Solidarité Paysans se mobilise depuis les années 80, pour les premières associations, contre les difficultés en agriculture.

Les premiers accompagnements étaient surtout économiques liés au traitement des dettes. Cependant depuis une vingtaine d'années, le secteur agricole a connu de fortes mutations avec pour conséquences une fragilisation d'un grand nombre d'agriculteurs. Le réseau côtoie ces difficultés psychologiques, qui se greffent aux difficultés économiques, techniques, climatiques.

Aujourd'hui les citoyens français peuvent s'en rendre compte avec la mobilisation récente des agriculteur-trices et les différents témoignages qui ont circulé.

Pour répondre à cette mobilisation, le réseau a réalisé plusieurs actions comme la proposition de 50 simplifications administratives envoyées au gouvernement et que vous pouvez retrouver au lien suivant : <https://solidaritepaysans.org/notre-action/actualites/50-mesures-de-simplifications-necessaires-pour-faciliter-le-redressement-des-fermes-fragilisees>

Face aux annonces faites par le gouvernement, la tête de réseau réalise un travail de veille pour informer les associations locales de l'avancement des actions ou des points de vigilance. Le travail de veille est permis par les remontées d'expériences de terrain des associations locales, des rencontres avec des membres du gouvernement et le suivi régulier des informations (décret, conférence de presse, ...).

Pour soutenir notre action... Penser à adhérer ou ré-adhérer

Je, soussigné (nom, prénom).....

Adresse:

Tel: Courriel :

adhère à Solidarité paysans Alsace et verse une cotisation de 35 €
et éventuellement un don de€

le/...../2024 Signature:

Chèque à l'ordre de Solidarité paysans Alsace à envoyer au trésorier:

Alexandre Bour 13 rue haute 67220 Steige (Un reçu fiscal vous sera envoyé pour la déduction d'impôts)



**Une autre manière de soutenir SP Alsace:
proposer à vos amis, vos voisins
le miel de l'Abeille paysanne !
A commander à Dominique au 06 66 12 00 38**

**Pour chaque pot vendu, c'est 3 euros
pour soutenir les paysans en difficulté**

Solidarité paysans Alsace
est soutenue
financièrement par

